



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

camping-caravaning

Question écrite n° 79208

Texte de la question

Mme Annie Genevard interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur l'attractivité du camping en France. Ce secteur d'activité est très important en termes économiques avec 8 256 campings et 910 428 emplacements. Il représente le premier parc en Europe et le second au niveau mondial, derrière les États unis d'Amérique. Toutefois, il apparaît que la fréquentation de la clientèle étrangère soit en baisse, contrairement à la clientèle française. De plus, la durée moyenne du séjour est en légère diminution, passant de 5,41 jours en 2013 à 5,3 en 2014. Enfin, il semblerait que les investissements sont en voie de diminution. Aussi, elle le prie de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement pour maintenir l'attractivité de ce secteur d'activité particulièrement dynamique et participant à la bonne image de la France à l'étranger.

Texte de la réponse

A la mi-mai 2015, on dénombrait 6 101 terrains de camping classés sur un total de 7 455 terrains, soit plus de 75 % du parc. Au cours des 15 dernières années, l'hôtellerie de plein air (HPA) a connu un développement croissant pour atteindre un chiffre d'affaires supérieur à 2 Mds€ et un investissement de l'ordre de 438 M€ en 2014. Le secteur HPA a été constamment créateur d'emplois. Les effectifs salariés relevant de la convention collective de l'hôtellerie de plein air sont actuellement de l'ordre de 36 000 personnes. L'hôtellerie de plein air offre plus de 910 000 emplacements représentant plus de 2,7 millions de lits, soit 13,2 % de la capacité d'hébergement touristique en France. Si le camping a connu un très fort développement, c'est notamment grâce à la volonté des professionnels de l'hôtellerie de plein air d'apporter une offre attractive à leur clientèle. Les exploitants de campings ont veillé à s'adapter aux demandes de la clientèle et à améliorer leurs capacités d'hébergement. Le modèle économique de développement de l'hôtellerie de plein air s'appuie d'ailleurs de plus en plus sur l'hébergement locatif, en particulier la location de résidences mobiles de loisirs (mobil-homes). On compte actuellement 250 000 résidences mobiles de loisirs en France, ce qui représente 750 000 lits, soit environ 27 % de la capacité d'hébergement touristique des campings et parcs résidentiels de loisirs. Les professionnels ont notamment investi dans des hébergements de qualité, en développant une offre locative (résidence mobile de loisirs, roulotte, cabane, tente aménagée...) répondant aux attentes des vacanciers en matière de confort, tout en permettant d'allonger les saisons en réduisant les conséquences des aléas climatiques. Selon les données de l'INSEE, la saison touristique 2014 a à nouveau consacré le camping comme l'un des acteurs-clés du secteur touristique français, malgré un certain tassement de la croissance de la demande. Les campings français ont enregistré 109,743 millions de nuitées, soit une hausse de 0,3 % du nombre de nuitées par rapport à 2013. En 2014, les campings ont ainsi attiré près de 3 millions de touristes dans l'Hexagone, même si la clientèle étrangère en 2014 a été un peu moins nombreuse. Certes, l'année 2014 a été marquée par une réduction des dépenses d'investissements du secteur de l'hôtellerie de plein air. Les dépenses d'investissement se sont contractées, s'établissant à 438 M€ en 2014 selon Atout France, soit une baisse de 13 % par rapport à 2011. Il est indéniable que la très faible croissance du PIB en 2012, 2013 et 2014

a eu aussi un très net effet de ralentissement de la croissance de l'activité des entreprises du tourisme. Les professionnels de l'hôtellerie de plein air doivent en outre faire face aux nouvelles habitudes de consommation en matière de tourisme, avec des séjours plus courts et des dépenses contenues. On peut d'ailleurs considérer qu'avec des prix stables en 2014, les campings se sont imposés comme une forme de « remède anti-crise » pour la clientèle française et étrangère, devenant de fait un pôle de stabilité dans une économie touristique très sensible aux aléas conjoncturels. Mais au cours de ces dernières années, le secteur a montré une forte capacité de résilience. Surtout, l'avenir du secteur touristique doit être appréhendé à moyen terme. Malgré le recul de l'investissement observé entre 2012 et 2014, les perspectives d'investissement restent favorables pour le secteur de l'hôtellerie de plein air, comme d'ailleurs des gîtes et des chambres d'hôtes ou encore des parcs de loisirs. L'offre de ces secteurs répond à une demande croissante des consommateurs. Les perspectives de la saison 2015 semblent d'ailleurs encourageantes. Les professionnels de l'hôtellerie de plein air enregistrent une hausse du nombre de réservations en ligne pour l'ensemble des clientèles, nationale ou étrangère. L'hôtellerie de plein air est ainsi un secteur qui a su traverser la phase de ralentissement de la croissance, grâce à son souci constant de répondre aux attentes de plus en plus exigeantes de sa clientèle. Il bénéficie par ailleurs de la pleine mobilisation du Gouvernement en faveur du secteur du tourisme, qui s'est traduite depuis 2012 par diverses mesures de simplification et de soutien à son développement.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Genevard](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79208

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2015](#), page 3341

Réponse publiée au JO le : [22 décembre 2015](#), page 10481